

COMITÉ LOCAL DE SUIVI DE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DU BTP

RÉUNION N°1 DU 7 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents :

Stéphane ABRAMOVICI – COBATY / AMPI Gwladys BAUDEL – Directrice CERC Pascal BETHEL – FFB Jean-Yves BONNAIRE – SEBTPAM Paul-Louis BOURROULLOU – FEMEC / CERC Thierry GREGOIRE – CNATP / CERC Daniel LECURIEUX-LAFAYETTE – FFB Grégory LEFEBVRE - DEAL Denise NEWTON - CAPEB / CERC Xavier NICOLE – CCIM Steve PATOLE – SEBTPAM Yves SIDIBÉ – FFB

Par visio-conférence :

Ronny CLERIL – SIMAR
Didier DERIS – COBATY
Christophe ELIAZORD – OZANAM
Catherine HEMART – CROAM
Yann HONORÉ – Président CERC
Hugues HORATIUS-CLOVIS – INSEE
Jean-Max LEONARD – ILOM
Henri SALOMON – Président CMA

PRÉAMBULE

Comme prévu dans la feuille de route pour la relance de l'activité du BTP adoptée le 29 juillet 2020, les acteurs du secteur ont procédé le lundi 7 septembre 2020 à l'installation du **Comité Local de Suivi de la Reprise de l'Activité du BTP.**

Ce comité reste ouvert à tous les acteurs désireux de s'inscrire dans la dynamique de relance de l'activité du BTP. Il a été décidé de ne pas donner de structure administrative au comité. La CERC en gardera le secrétariat et assurera la communication sur les actions entreprises et leur progression.

Trois sujets étaient à l'ordre du jour :

- La charte pour la prise en compte et la répartition des surcoûts liés à l'épidémie de COVID-19 pour les chantiers de Bâtiment et Travaux Publics
- Le recensement des projets de travaux pour les Maîtres d'Ouvrages publics et privés
- L'enquête auprès des chefs d'entreprises du BTP sur les impacts de la crise sanitaire et économique sur les entreprises.

CHARTE POUR LA PRISE EN COMPTE ET LA RÉPARTITION DES SURCÔUTS COVID DANS LE BTP

Lecture est faite des principales dispositions de la charte mise en consultation par la CERC. Seule la SIMAR avait fait des observations écrites en retour.

La charte d'application volontaire - car basée sur l'engagement moral des parties signataires - vise à limiter le nombre de conflits potentiels entre les différentes parties prenantes de l'acte de construire. La charte propose une clarification des surcoûts à prendre en compte, une méthodologie pour la répartition de ces surcoûts grâce aux commissions de conciliation et enfin une façon de résoudre les conflits résiduels au travers de la médiation.

Objectifs retenus pour la rédaction finale de la charte :

<u>Approuvé</u>: Définir la nature des surcoûts (intérêt majeur de la charte) - Note : ne pas oublier l'impact financier des délais administratifs qui s'allongent

<u>A améliorer</u>: Proposer des indicateurs clairs à partir desquels ces surcoûts seront calculés par chacune des parties prenantes concernées. Par exemple, indexer le calcul de certains surcoûts sur la masse salariale → permet d'évacuer la question du travail illégal qui se poserait toujours sur certains chantiers.

Les « financeurs » doivent être parties prenantes de la charte.

Points de litige à résoudre :

- Imprévision et Force majeure : les surcoûts sont-ils exclusivement à charge des Maîtres d'Ouvrages ? Si ce principe est admis par toutes les parties prenantes, une charte ne se justifie pas.
- Dans tous les cas, la charte vise à préserver les équilibres et à éviter les conflits. Faut-il donc accepter que la solidarité prévale dans ce contexte exceptionnel? Peut-on transcender les règles de droit commun dans l'intérêt général?
- « Avenant » ou « mise à jour » des contrats et documents contractuels ? Quelle terminologie adopter dans la charte pour éviter toute implication juridique indésirable ?
- Pour l'avenir, prévoir un poste spécifique permettant de valoriser les surcoûts dans le DQE ? Intérêt ? Comment gèrerait-t-on le retour à une situation sanitaire pré-crise en cours de réalisation des travaux ?
- L'Etat exprime le désir de voir cette charte locale être adoptée par le plus grand nombre d'acteurs.

Prochaines étapes :

Recueil des observations complémentaires jusqu'au jeudi 17 septembre 2020

La CERC propose d'animer un « atelier de rédaction » pour concilier les positions discordantes. Date proposée : jeudi 17 septembre 2020 – 15h00 – Maison du BTP – 13 Lotissement Bardinet – Fort-de-France

Validation d'une version définitive de la charte fin septembre 2020, puis ratification

RECENSEMENT DES PROJETS DE BTP A VENIR

Grande difficulté de la CERC pour collecter les informations prospectives des communes, des EPCI et de la CTM. 17 communes ont répondu sur 34, elles représentent 160 000 habitants.

Le travail présenté est donc très partiel mais cette première étape était utile pour se rendre compte de la difficulté de la mission et alerter les Maîtres d'Ouvrages.

Les professionnels dénoncent cette situation contraire à la loi et à l'esprit dans lequel cette relance de l'activité est envisagée. Ils précisent que ces informations permettent de mieux planifier les investissements matériels et facilitent la gestion des compétences, de la ressource humaine et des finances. Dans les données collectées, on note une part importante des chantiers de rénovation, des opérations de désamiantage et de mise aux normes parasismiques.

Observation : Les prévisions des Bailleurs Sociaux doivent correspondre aux logements qui sont financés.

Suite à donner :

- o Relancer les Maîtres d'Ouvrages
- Classer les projets par taille (estimation budgétaire) de manière à estimer les volumes de travaux directement accessibles aux TPE et autres entreprises artisanales.
- o Classer les projets par nature de travaux
- Lister les raisons qui retardent la sortie des projets

ENQUÊTE SUR LES IMPACTS DE LA CRISE COVID-19 SUR L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DE BTP

Une enquête en ligne a été lancée du 27/08 au 05/09. Au total, 60 réponses ont été obtenues sur environ 1500 chefs d'entreprises contactés par email. Le taux de réponse est très faible et il est donc hasardeux de tirer des conclusions générales sur la base de cette enquête.

Action : Fidéliser les primo-répondants pour suivre l'évolution de leurs réponses. Mettre les organisations professionnelles à contribution pour obtenir plus de réponses.

Interprétation enquête :

La proportion d'entrepreneurs raisonnablement confiants en l'avenir est conséquente. Cela peut paraître étonnant par rapport aux « on-dit »

La réunion s'est terminée à 12h15, l'ordre du jour étant épuisé.

Prochaine réunion : courant octobre 2020